



Mission politique agricole

Réunion du 06 juin 2025

Date de convocation : 28 mai 2025

Délibération N° 2

DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DE REPLANTATION / COMPLANTATION DE CEPS DE VIGNE 2025

Attribution de subventions 2025

Président de séance : André Accary

Membres présents : ACCARY André, AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BRUNET-LECHENAULT Claudette, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, CORNELOUP Josiane, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : BROCHOT Frédéric, COGNARD Jean-François, COUILLEROT Evelyne, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, FRIZOT Marie-Thérèse, GUIGUE Jean-Vianney, MARTIN Sébastien, ROBIN Christine

Frédéric BROCHOT a donné pouvoir à Catherine AMIOT, Jean-François COGNARD à Géraldine AURAY, Evelyne COUILLEROT à Jean-Marc HIPPOLYTE, Bernard DURAND à Nadège CANTIER, Arnaud DURIX à Cécile MARTELIN, Marie-Thérèse FRIZOT à Lionel DUPARAY, Jean-Vianney GUIGUE à Amelle DESCHAMPS, Sébastien MARTIN à Dominique LANOISELET, Christine ROBIN à Jean-Patrick COURTOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le régime cadre SA. 107520 "Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production primaire" autorisé par la Commission européenne le 30 novembre 2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 20 mai 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a adopté le dispositif de soutien à la replantation de ceps de vigne pour raisons climatiques ou sanitaires,

Vu la délibération du 23 septembre 2022 aux termes de laquelle la Commission permanente a adopté le règlement d'intervention du dispositif,

Vu la délibération du 29 juin 2023 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a approuvé la convention avec la Région relative aux conditions d'intervention complémentaire de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département de Saône-et-Loire en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour la période 2023-2027,

Vu la délibération du 28 mars 2024 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a approuvé la prolongation du dispositif et son règlement,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant les demandes déposées de début mars à mi-avril 2025 par 13 exploitations souhaitant bénéficier du dispositif de soutien aux investissements de replantation/complantation de ceps de vigne,

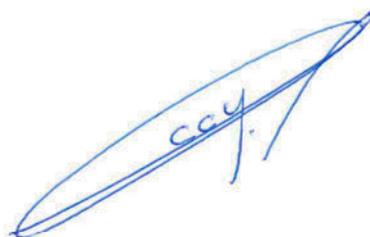
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions aux 13 demandeurs, dont la liste figure dans le tableau joint en annexe, pour un montant total de 27 553 €.

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur le programme « Adaptation au changement climatique », l'autorisation de programme et l'opération « Réhabilitation du potentiel viticole face aux changements climatiques », l'article 20422.

Le Président,
ANDRE ACCARY



Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le 16 JUIN 2025
Publié et Notifié le 30 JUIN 2025
Affiché le

Aide à la replantation des vignes suite à maladies ou accidents climatiques
Commission permanente du 6 juin 2025

Numéro	date de la demande	Commune	Nom canton	Tiers	Nombre de pieds	Flavescence necrotica dites	Bois noir	Accidents climatiques	Somme éligible €	Taux du dossier	Montant de l'aide attribuée €
1	05/03/2025	BERZELA VILLE	HURIGNY		2300	NON	OUI	NON	11 179,03 €	30%	2 500
2	26/03/2025	SOLOGNY	HURIGNY		767	NON	OUI	NON	4 222,34 €	30%	1 267
3	26/03/2025	BERZELA VILLE	HURIGNY		2500	NON	OUI	NON	11 252,50	30%	2 500
4	31/03/2025	RUILLY	CHAGNY		3225	NON	OUI	NON	15 145,00	30%	2 500
5	02/04/2025	PIERRECLOS	LA CHAPELLE DE GUINCHAY		1160	NON	OUI	NON	5 964,47	30%	1 789
6	02/04/2025	VERZE	HURIGNY		1366	NON	OUI	NON	6 142,48	30%	1 843
7	02/04/2025	SAINT MAURICE DE SATONNAY	HURIGNY		2474	NON	OUI	OUI	11 240,62	30%	2 500
8	02/04/2025	IGE	HURIGNY		5000	NON	OUI	NON	24 915,00	30%	2 500
9	03/04/2025	SAINT DENIS DE VAUX	GIVRY		1295	NON	OUI	NON	6 385,65	30%	1 916
10	08/04/2025	LEYNES	LA CHAPELLE DE GUINCHAY		2000	OUI	OUI	NON	9 102,00	30%	2 500
11	10/04/2025	LEYNES	LA CHAPELLE DE GUINCHAY		500	NON	OUI	NON	2 460,50	30%	738
12	11/04/2025	MERCUREY	GIVRY		2325	NON	OUI	NON	11 626,50	30%	2 500
13	14/04/2025	MARTALLY LES BRANCON	TOURNUS		4150	NON	OUI	OUI	20 850,69	30%	2 500
				TOTAUX	29 056				140 546,78		27 553